

PLU  
de  
NARBONNE

Département de l'Aude  
Commune de NARBONNE  
Plan Local d'Urbanisme

DCM lançant la révision : 27/03/2002  
Projet arrêté : 26/10/2005  
Projet approuvé : 12/07/2006

## 4.1. Annexes sanitaires

### Cachets et visas



CITADIA CONSEIL SUD OUEST  
1029 Bd Blaise Doumerc  
82000 MONTAUBAN  
Tel. 05 63 92 11 41  
Fax 05 63 93 26 47  
citadiasudouest@wanadoo.fr  
Site : [www.citadia.com](http://www.citadia.com)

## ASSAINISSEMENT

La commune de Narbonne est dotée d'un réseau d'assainissement permettant la collecte des eaux pluviales et des eaux usées et le traitement des eaux usées. Les effluents collectés sont traités par deux stations d'épuration, une située à Narbonne-ville, l'autre à Narbonne-Plage.

### 1. Descriptif du réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de l'agglomération narbonnaise est complexe et très étendu. Ce réseau peut être défini en trois principaux secteur.

- Réseau dont les effluents sont amenés à la station d'épuration de Narbonne-Ville :
  - la zone industrielle de Plaisance, Forum Sud
  - le quartier "les Hauts de Narbonne"
  - le complexe routier international de "Croix Sud", La Coupe,
  - le complexe sportif de Montplaisir.
  - le quartier de Rochegrises.
  - Narbonne-Ville
- Réseaux dont les effluents sont amenés au bassin de lagunage de La Nautique
  - le hameau de La Nautique avec le camping
- Réseaux dont les effluents sont amenés à la station d'épuration de Narbonne-Plage :
  - L'ensemble de la station

Il est composé d'un réseau séparatif, réseau constitué de deux canalisations bien distinctes : l'une assurant la collecte et le transport des eaux usées, l'autre celui des eaux pluviales dites aussi eaux claires et d'un réseau unitaire réseau assurant dans la même conduite la collecte et le transport du mélange des eaux usées et des eaux pluviales.

En 2004, le réseau séparatif, d'une longueur de 276 049 mètres, était composé :

- d'un réseau de collecte des eaux pluviales d'une longueur de 117,117 ml
- d'un réseau de collecte des eaux usées d'une longueur de 175,114 ml
- ..

A ces collecteurs gravitaires, s'ajoutaient 16 182 mètres de conduites de refoulement des eaux usées. La longueur du réseau unitaire était de 30,372 ml.

La commune de Narbonne compte 32 postes de relèvement des effluents répartis sur le territoire.

#### Evolution récente

Par rapport à l'exercice de l'année 2003, les linéaires de réseau ont augmenté de 894 ml de réseau de collecte des eaux usées, de 1299 ml de réseau de collecte des eaux de pluie et de 35 mètres de réseau unitaire.

## 2. Descriptif des équipements de traitement

La commune de Narbonne est équipée de deux stations d'épuration : la station de Narbonne-Ville et la station de Narbonne-Plage, qui assurent le traitement des eaux usées recueillies sur l'ensemble du territoire. Les effluents ainsi traités sont rejetés dans le canal de Robine.

### 2.1 La nouvelle station d'épuration de Narbonne-ville

#### Description de la station :

Elle a été mise en service en 2003, et assure le traitement des eaux, des boues et des odeurs. La station est composée de 2 bassins d'aération et de 2 clarificateurs.

Le volume traité en 2004 s'élevait à 3 282 873 m<sup>3</sup>, il était de 1 758 509 m<sup>3</sup> en 2003.

4921 T de boues brutes avec une teneur moyenne en MS de 23%, ont été produites dont 3541 T ont été destinées au compostage et 1380 T à l'enfouissement. La station a également produit 198 T de refus de dégrillage et 113 T de sables.

Cette station est actuellement à 69% de sa capacité en débit et à 45% en pollution.

Capacité : 120000 eq/hab.

#### Traitement des eaux :

- Déversoir en tête de station
- Comptage
- Dessableurs-déshuileurs
- Bassin d'aération
- Clarificateurs
- Comptage

#### Traitement des boues :

- Centrifugation des boues
- Evacuation des boues vers la plate-forme de compostage de Cap de Pla

#### Traitement des odeurs :

- Prétraitements dans un bâtiment fermé
- Bassins biologiques entièrement couverts
- Réseau de ventilation sur l'ensemble des ouvrages
- Unité de désodorisation par procédé physico-chimique.

Qualité du traitement :

Le suivi par le Système de Management Environnemental assure la conformité du traitement avec les normes de qualité.

Aucune plainte d'odeurs ou de bruit n'a été officiellement enregistrée durant l'exercice mais des dégagements d'odeurs ont été constatés par l'exploitant et les représentants de la Collectivité lors de passages le long du canal.

La station est certifiée ISO 9001. Une étude environnementale a été réalisée en 2004 afin de dégager les aspects environnementaux significatifs à intégrer dans le Plan de Management Environnemental.

Objectifs cibles réglementaires

	Norme de rejet	Moyenne annuelle	Nombre de non-respect
DCO	<125 mg/L		0
DBO5	<25 mg/L		0
MES	<35 mg/L		1 ( $cc^o=37$ mg/L)
NGL		<10 mg/L	0
P <sub>T</sub>		<1 mg/L	0
By-pass			1 ( $V=2364$ m <sup>3</sup> )

**2.2 La station d'épuration de Narbonne Plage**Description de la station :

Elle a été mise en service en 1996, et assure le traitement des eaux, des boues et des odeurs.

Le volume traité en 2004 s'élevait à 324 276 m<sup>3</sup>, il était de 335 518 m<sup>3</sup> en 2003.

366 tonnes de boues brutes ont été produites dont 240 tonnes ont été destinées au compostage, 24 tonnes à l'enfouissement et 102 tonnes à l'épandage.

En pointe saisonnière, elle est à 85% de sa capacité en débit et 75% en pollution.

Capacité : 27500 eq/hab.

Traitement des eaux :

- Comptage
- Dessableurs-déshuileurs
- Coagulation-flocculation
- Décanteur lamellaire
- Biofiltre

Traitement des boues :

- Epaississeur
- Centrifugation des boues
- Evacuation des boues partiellement sur champ (plan d'épandage) et vers la plateforme de compostage de Cap de Pla

Traitement des odeurs :

- Prétraitements dans un bâtiment fermé
- Biofiltres entièrement couverts
- Réseau de ventilation sur l'ensemble des ouvrages
- Unité de désodorisation par procédé physico-chimique

Qualité du traitement :

Le suivi par le Système de Management Environnemental assure la conformité du traitement avec les normes de qualité.

Deux plaintes d'odeur ont été enregistrées en 2004, 1 au poste de relèvement, l'autre à la station. Aucune plainte de bruit n'a été enregistrée.

La station a obtenu le premier certificat ISO 14 001.

Objectifs cibles réglementaires

	Norme de rejet	Nombre de non-respect
DCO	90 mg/L	0
DBO5	25 mg/L	0
MES	35 mg/L	0

**2.3 La « station » de Lagunage de La Nautique**Description de la « station » :

Les bassins de la station de lagunage de la Nautique sont situés dans l'emprise du domaine public maritime.

Ces ouvrages ont été réalisés en 1981 pour le traitement des effluents du Hameau de la Nautique et du camping Le Relais de la Nautique.

Nature des bassins :

Les bassins ont été réalisés avec des matériaux graveleux-argileux de Cap de Pla. L'épaisseur du raider pour éviter toute infiltration dans le milieu naturel est de 40 cm eu égard au coefficient de perméabilité 10 -8 m

Capacité : 1 800 éqhab.

Superficie totale des bassins : 9 500 m<sup>2</sup>

1 <sup>er</sup> bassin :	4 200 m <sup>2</sup>
2 <sup>ème</sup> bassin :	3 300 m <sup>2</sup>
3 <sup>ème</sup> bassin :	2000 m <sup>2</sup>
Total :	9500 m <sup>2</sup>

Caractéristiques des effluents après traitement :

MES < 30 mg/l
DCO < 120 mg/l
DBO5 < 40 mg/l
Rejet théorique 2,35 l/seconde en pointe

Autorisation administratives :

Ces ouvrages ont fait l'objet de 2 autorisations :

Débit entrant en pointe :

270 m<sup>3</sup>/jour

1. Autorisation par arrêté préfectoral du 27 avril 1981 pour le rejet des effluents dans l'étang Bages/Sigean
2. Autorisation pour concession de terre pleine destinée à la réalisation de l'exploitation d'une station de lagunage sur le domaine public maritime par arrêté préfectoral du 24 avril 1981.

Ces ouvrages ont également fait l'objet d'une enquête publique entre le 19 février et le 5 mars 1981.

### L'usine de compostage de BIOTERRA

Une plate-forme de compostage de Cap de Pla a été mise en service en avril 2004. Elle constitue un complément de la filière assainissement puisqu'elle transforme par voie biologique naturelle les boues d'épuration en un compost BIOTERRA. Ce compost est utilisé produit d'amendement organique sur les terres agricoles du pays Narbonnais.

L'installation de Cap-de-Pla est équipée d'un système de désodorisation de l'ensemble du système d'aération forcée. Elle peut traiter 15100 T de boue/an et produire chaque année jusqu'à 15 000 m<sup>3</sup> de compost par an soit 9 000 tonnes de compost normalisé BIOTERRA. Le produit BIOTERRA bénéficie d'une totale traçabilité.

### 3. Projets

La nouvelle station d'épuration de Narbonne-ville et l'usine de compostage de BIOTERRA sont actuellement en cours de certification ISO 14001 (2005) pour garantir une gestion environnementale maîtrisée et performante.

Par ailleurs les qualités du produit BIOTERRA sont en cours de validation par un programme de recherche innovant mené en collaboration avec l'INRA et les centres de recherche de VEOLIA environnement.

## **EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**

### **SECTEUR DES FOULQUINES – NARBONNE PLAGE**

Lors du projet d’urbanisme du secteur des Foulquines à Narbonne Plage, une mission pour l’établissement du dossier d’autorisation Loi sur l’Eau a été confiée au Cabinet SIEE.

L’étude hydraulique constituait la partie essentielle du dossier Loi sur l’Eau.

#### **Principes hydrauliques et ouvrage projeté :**

Au terme de cette étude, le cabinet SIEE a déterminé le fonctionnement de principe suivant :

- Les eaux de ruissellement du massif de la Clape sont interceptées par un fossé de colature périphérique à la zone urbanisée longeant le RD 332 (Narbonne Plage / Gruissan) et 168 (Narbonne / Narbonne Plage) avec l’évacuation en mer par le biais de l’exutoire hydraulique de PECH ROUGE.
- Le canal qui longe la RD 332 évacue ainsi les eaux venant du massif de la Clape (cf. page 15)
- Réseau hydraulique enterré pour l’ensemble de la zone urbanisée des Foulquines.

#### **Ouvrages projetés :**

Les ouvrages projetés préconisés par le cabinet SIEE sont les suivants :

1. réalisation de fossé de colature le long de la RD 168 (page 5 et 6 du dossier)
2. création d’un ouvrage sur la RD 168 en amont du giratoire d’entrée situé au carrefour de la RD 332 (page 13)
3. création d’un poste de relèvement d’un débit de 5 m/s pour évacuer les eaux de pluie de la zone urbanisée des Foulquines délimité par les RD 168, 332 et l’avenue du Languedoc.
4. ouvrage franchissement sous la RD 332 (cf. planche 3 page 6)
5. réseau de desserte interne à l’opération des Foulquines.
6. création d’un bassin de rétention de 20 800 m<sup>3</sup> (cf. page 14).

#### **Ouvrages réalisés :**

L’ensemble des principes préconisés a été pris en compte lors de l’urbanisation des Foulquines. Ont été réalisés :

1. le fossé de colature le long de la RD 168 jusqu’à la borne du giratoire.

2. ouvrage sous la RD 168 en amont du giratoire doit être prochainement réalisé dans le cadre de l'opération ROQUEMER qui jouxte le giratoire côté Nord.
3. le poste de relèvement d'un débit de 5 m<sup>3</sup>/s va être réalisé dans les tous prochains mois.  
Les travaux débuteront en septembre 2006.
4. ouvrage de franchissement sur la RD 332 a été réalisé en série de 3.
5. le réseau de desserte interne à l'opération des Foulquines a été réalisé au cours des années 2001-2004.
6. le bassin de rétention de 2800 m<sup>3</sup> sera réalisé après la création du poste de relèvement des eaux pluviales.

Ainsi, l'ensemble des ouvrages préconisés dans le cadre Loi sur l'Eau ont été ou seront réalisés en fonction de l'urbanisation.

## SECTEUR DES KARANTES – NARBONNE PLAGE

L'aménagement du secteur des Karantes fera l'objet d'une étude d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. La gestion des eaux pluviales sera donc étudiée dans ce cadre.

## EAU POTABLE

Sur la commune de Narbonne, 46 510 habitants sont alimentés en eau potable.

### Production et distribution

L'eau distribuée est d'origine souterraine non traitée, elle provient de la station de pompage de Moussoulens qui comporte 2 pompes de 300m<sup>3</sup>/h et 4 pompes de 296m<sup>3</sup>/h. La capacité nominale de production totale est de 42 400m<sup>3</sup> par jour.

Au cours de l'année 2004, un volume annuel de 8 364 629m<sup>3</sup> a été prélevé dans le milieu naturel déduction faite des besoins des usines et des pertes en adduction. Le volume total exporté a été de 6 717 611m<sup>3</sup>.

Un volume moyen de 18 455 m<sup>3</sup> par jour a été distribué en 2004, le volume maximum ayant atteint 25 262 m<sup>3</sup> par jour.

La commune comporte 9 réservoirs et châteaux d'eau, d'une capacité de stockage totale de 16 750 m<sup>3</sup>.

La désinfection de l'eau est réalisée par un poste de chlore gazeux à la station de pompage de Moussoulens et un poste de javellisation à la station de surpression de Lacoste.

### Descriptif du réseau de collecte

Le réseau est constitué de 331 936 m de canalisations dont 5 624 m de canalisations d'adduction et 326 312 m de canalisations de distribution. Il comporte 36 367 m de canalisation de plus qu'en 2003. Le réseau a un rendement net d'utilisation de la ressource de 78,53%.

### Qualité de l'eau

Les analyses de contrôle sanitaire effectuées au cours de l'exercice ont évalué une eau propre à la consommation.

### Besoin en eau

L'évolution de la commune a été évaluée sur la base d'un taux de croissance de 0,66%.

Elle permet de déterminer les besoins en eau futurs pour la commune, en partant d'un besoin en eau par jour et par personne de 150 litres.

Année	population	Besoin en eau en L/jour
2004	46 510	
2008	49 350	426
2017	52350	876

## DECHETS

Territoire desservi par les services de la CAN sur la commune de Narbonne : 46 510 habitants.

### Collecte et évolution du tonnage

La commune de Narbonne est collectée par un prestataire privé, la SITA SUD.

25 000 habitants sont desservis par collecte en porte à porte et 21 000 par apport volontaire (en dehors de la période estivale) et environ 70 000 à 80 000 habitants en période estivale sur l'ensemble de la commune (Narbonne-Ville et Narbonne-Plage)

### Collecte des ordures ménagères

Les zones desservies sont les suivantes : le centre-ville, les zones pavillonnaires A, B, C, D, le secteur couronne, les hôtels et restaurants de la ZAC La Coupe-Plaisance, Les campings les Floralys, les Rochegrises, le Relais de la Nautique, les Mimosas, les écarts ruraux, Narbonne-Plage, Croix Sud, la Coupe, Echangeur sud et forum sud.

Les fréquences de collecte augmentent en période estivale à Narbonne-Plage et dans les campings.

Une collecte des cartons est assurée en centre-ville.

### Collecte sélective

Sur la commune de Narbonne, la collecte sélective concerne les Journaux, Revues, et Magazines (JMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) en porte à porte et en apport volontaire (conteneurs de 340L et 660L), la collecte du verre et celle de vêtements en apport volontaire en colonnes.

Les fréquences de collecte augmentent en période estivale à Narbonne-Plage

Type de collectes sélectives	Année 2003	Année 2004	Evolution 2003-2004
EMR	508 T	515 T	+7 T
JRM	1006 T	1115 T	+109 T
Verre	843 T	835 T	-8 T
Total	2357 T	2465 T	+108 T

### Déchetteries

La commune de Narbonne est dotée de deux déchetteries (Route des Lunes et Route de Béziers) et d'un point de dépôt à Narbonne-Plage constitué de deux coffres de 10 m<sup>3</sup> destinés à recevoir des Déchets Industriels Banals (situé aux services techniques municipaux).

Un total de 15 836 tonnes de ces déchets ont été collectés sur l'ensemble des sites de Narbonne.

### Type de déchets admis dans chaque déchetterie :

- Papiers, cartons
- Plastiques
- Déchets verts
- Tout venants/encombrants
- Gravats
- Déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) des ménages
- Ferrailles
- Verres
- Huile de vidange
- Piles

### Traitement

Les déchets sont triés au centre de tri du Centre d'Enfouissement Technique de Lambert, situé au lieu-dit Lambert sur la commune de Narbonne. Sa capacité actuelle est de 1 400 000 tonnes et 200 000 tonnes sont apportés chaque année, soit une durée de vie de l'ordre de 7 ans.

#### Description du centre de tri :

- Zone de stockage des produits collectés
- 2 chaînes de tri : une pour la Collecte sélective, l'autre pour les Déchets Industriels Banals
- Zone de conditionnement
- Zone de stockage des produits conditionnés (avant l'évacuation vers les repreneurs)